



Paris, le 08 février 2011

**Communiqué**

**Charlotte Brun,**

Secrétaire nationale aux personnes âgées, handicap et dépendance

## **Handicap : le gouvernement contre le sens de l'histoire**

Un projet de décret du gouvernement modifie en catimini la composition des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui sont pourtant un exemple de démocratie sanitaire dans la mesure où elles associent les usagers dans la conception des parcours de vie et de travail des personnes.

Le gouvernement souhaite que les représentants de l'Etat deviennent majoritaires au sein de ces commissions. Le payeur sera aussi le décideur, ce qui constitue une menace de plus pour les droits des personnes dans un contexte budgétaire déjà très contraint. L'année 2011, censément consacrée « aux droits des patients », commence donc bien mal pour les personnes en situation de handicap.

Cette attitude n'est pas étonnante de la part d'un gouvernement qui porte un regard profondément rétrograde sur la perte d'autonomie. Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'Etat auprès de Roselyne Bachelot, a ainsi pu déclarer récemment dans la presse que l'exclusion du handicap de la réforme de la dépendance se justifiait dans la mesure où il ne s'agit pas d'un « risque » mais d'une « situation ».

Si nous sommes d'accord pour considérer que les personnes sont en situation de handicap parce que leur environnement n'est pas accessible, en revanche, il est aberrant de penser que le handicap n'est pas un risque social qui peut toucher chacun d'entre nous. Ces arguties ont simplement vocation à masquer la volonté du gouvernement de maintenir pour des raisons purement budgétaires la distinction entre handicap et dépendance, qui devait prendre fin dans la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le Parti socialiste souhaite qu'un nouveau champ de protection sociale garantisse un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie à tout âge de la vie, quel que soit l'origine de l'incapacité.